

## CLASSEMENT DES ACTIONS TVB

06 JUIN 2016

Fiche	Intitulé	Groupe
1	Accompagner les pratiques agricoles favorables à la biodiversité	B
2	Mettre en place une stratégie bocage	A
3	Limiter l'engrillagement du territoire	B
4	Préserver et conforter la fonctionnalité des passages à faune existants	B
5	Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs	C
6	Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs	C
7	Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes	A
8	Intégrer la TVB dans les PLU	B
9	Mettre en œuvre des contrats territoriaux en faveur des cours d'eau et milieux humides	C
10	Sensibiliser et accompagner les habitants, les élus, et les agents aux pratiques de gestion favorables à la biodiversité	A
11	Réaliser des Inventaires de la Biodiversité Communale	C

**Le programme d'actions du Pays du Giennois comporte 11 actions. Elles peuvent être mises en œuvre selon les opportunités, le caractère urgent de l'action, les ressources disponibles, les financements, les volontés politiques... Elle ont été classées en 3 groupes :**

- **Groupe A** : Ces actions peuvent être mise en oeuvre dès aujourd'hui car elles ne présentent pas de difficultés particulières. De plus, elles nécessitent une réflexion immédiate pour anticiper la dégradation rapide de la situation.

- **Groupe B** : Ces actions sont directement liées à la réalisation des PLU sur le territoire (via notamment le zonage, les orientations d'aménagement ou le règlement). L'échéance est de 2 - 3 ans mais la réalisation de certaines actions peut se faire dès aujourd'hui si les conditions de mise en oeuvre sont réunies.

- **Groupe C** : Ces actions sont tout aussi importantes mais présentent un niveau de difficulté de mise en oeuvre plus élevé. La réflexion doit être plus aboutie mais elle doit cependant s'engager dès aujourd'hui pour obtenir les résultats attendus sur le territoire.